Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DU FROID, DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Générale n°2026/32 - Novembre 2026

IFCCA Formation

Créé par le Snefcca, l'organisme IFCCA Formation a reçu le 27/10/2026 la validation de son activité.

En application du règlement européen dit « F-Gaz III », les entreprises doivent convertir leur attestation de capacité catégorie I avant le 12 mars 2029 et donc s'assurer que leur personnel obtienne leur attestation de remise à niveau ponctuelle de la catégorie I à la catégorie A1 & A2.

Face au risque de goulot d'étranglement de l'offre de formation et de surcoût pour les entreprises, le Snefcca a créé IFCCA Formation qui propose une remise à niveau ponctuelle à prix maîtrisé.

Le 27 octobre 2026, IFCCA Formation a reçu son certificat d'organisme formateur pour la délivrance des attestations d'aptitude de remise à niveau ponctuelle catégories A1 & A2, D et E en application de l'arrêté du 21 novembre 2025.

Des sessions de remise à niveau ponctuelle à la manipulation des fluides frigorigènes - Catégorie A1 & A2 selon les exigences de l'arrêté du 21 novembre 2025 sont donc d'ores et déjà ouvertes sur : https://catalogue.ifccaformation.com/

Les adhérents du Snefcca bénéficient bien évidemment d'un tarif spécifique et avantageux pour ces sessions de 150 € HT/participant (Tarif public : 250 € HT)

en 2026.

Pour connaître les prochaines sessions de formation : **contact@ifccaformation.com**

P.S. Retrouvez le Snefcca au SIFA Lyon stand B23 les 24-25-26 novembre prochains.